

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 17/09/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 17/09/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 20 du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M. ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme JANTON Joëlle, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme MATHIEU-POUGET Régine, M. DUC Bernard</p> <p><u>Absents excusés :</u> M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme), M BRET Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), Mme MARION Isabelle (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), M RODRIGUEZ Richard, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents :</u> CARRERE Alexandra , DUC Gwendoline, CLET Benjamin</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 053-2024 OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES AO 98 et AO 101 – APPEL D'OFFRES SUCCESSION ROUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'offre chiffrée à 16 111 euros pour le lot unique sur la commune de Valherbasse de deux parcelles cadastrées section AO 98 et AO 101 de la succession ROUX a été retenue par la Direction Régionale des Finances Publiques – Service Missions Domaniales le 05 août 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition des parcelles AO 98 et AO 101 pour un montant total de 16 111 €
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document concernant ce dossier

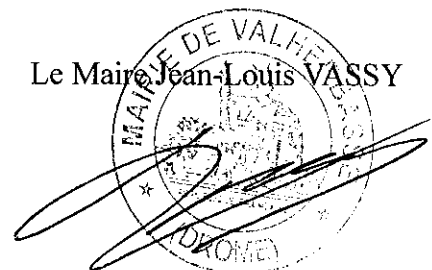
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 20 septembre 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 026-200083731-20240920-DELIB053_2024-DE